

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 53
- présent suppléant : 1
- procurations : 19
- abstentions : 0
- votants : 73

DELIBERATION n° 2019/042

L'an deux mille dix-neuf et le 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ARTIGUEMY, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Madame Joëlle ABADIE a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Mars IBOS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Jean-Marie DUTHU, Loïc LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT et Joëlle ABADIE

Titulaires ayant donné procuration : Monique KATZ à Jean-Paul LARAN, Jean-Marie VIGNES à Jean-Marc BEGUE, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Bernard PRIEUR à Monique MARTIN, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Madeleine SERIS à Jean-Marc DA BENTA, Jean-Manuel CAMACHO à Pierre DUMAINE, Joëlle PEYRO à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Stéphanie NOGUES à Jean BRILLOUET, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Joël DEVAUD à Alain PIASER, Guy RAYNAL à Jean-Claude CLARENS, Valérie DUPLAN à Céline CASSAGNEAU, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID, François DABEZIES à Catherine CORREGE

Absents excusés : Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEIZE, Didier FAVARO

Objet : Etude pour caractériser le volume de bois de hêtre disponible sur la chaîne pyrénéenne - Demande de subvention à la Région Occitanie

Dans le cadre de l'implantation d'un industriel pour la valorisation du hêtre pyrénéen, la CCPL a mené de nombreuses démarches pour réussir à sécuriser l'approvisionnement.

Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées avec les fournisseurs de bois au niveau local (ONF, COFOR, SEBSO, Alliance, etc.).

A ce stade, une étude complémentaire serait nécessaire pour avoir des informations sur l'état du hêtre pyrénéen et pouvoir garantir cet approvisionnement. Pour accompagner la CCPL dans cette étude, il est proposé de faire appel à l'IGN avec les données de l'IFN (Inventaire Forestier National).

Les éléments attendus seraient les suivants :

- Volume
- Qualité
- Type de propriété
- Accessibilité
- Pente
- Distance débardage
- Portance terrain
- Etc.

Il est proposé de solliciter une subvention à la Région sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Etude IGN	12 200 €	Conseil Régional (50 %)	6 100 €
		Autofinancement CCPL (50%)	6 100 €
Total	12 200 €	Total	12 200 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec l'IGN pour caractériser le volume de bois de hêtre disponible sur la chaîne pyrénéenne à hauteur d'un montant de 12 200 € HT, ainsi que tous documents afférents.
- De solliciter une subvention d'un montant de 6 100 € à la Région Occitanie.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 03 AVR. 2019



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190321-2019-042-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019